

ARRÊTÉ DE NOMINATION DE LA DÉLÉGUÉE À LA PROTECTION DES DONNÉES

La Présidente

- **Vu** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), et notamment ses articles 37 à 39 ;
- **Vu** l'article L. 712-2 du code de l'éducation
- **Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- **Vu** le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- **Vu** les lignes directrices (UE) du groupe de travail sur la protection des données du 13 décembre 2016 concernant les délégués à la protection des données ;
- **Vu** la lettre de mission de la déléguée à la protection des données de l'Université.

DECIDE

Article 1^{er}

Madame Justine PIRANDA, chargée d'affaires juridiques au sein de l'Université de Franche-Comté, est chargée des fonctions de déléguée à la protection des données auprès de la Présidente de l'université et nommée « déléguée à la protection des données » de l'Université de Franche-Comté à compter du 02/05/2022.

Article 2

Le présent arrêté abroge les décisions antérieures suivantes :

- L'arrêté du 27 août 2019 portant désignation de Madame Marianne BALLANCHE en qualité de déléguée à la protection des données de l'Université de Franche-Comté.
- L'arrêté du 27 août 2019 portant désignation de Madame Camille FERNANDEZ en qualité de déléguée adjointe à la protection des données de l'Université de Franche-Comté.

Article 3

Les missions de la déléguée à la protection des données sont précisées dans la lettre de mission communiquée à l'intéressée.

À Besançon, le 5 mai 2022

La Présidente de l'Université,

Marie-Christine WORONOFF



Notifiée le 5 mai 2022
